

Délibération n°50

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
24 mars 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
07 avril 2021

**Objet : Affectation des résultats
2020**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires**.
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M WEINMEISTER Nicolas,
- M IMBERT Didier *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M PECOUL Pierre,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DEAT Alain

Rapport n°50 - Affectation des résultats 2020

Le compte administratif et le compte de gestion ont permis de déterminer les résultats de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020.

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M DUBOIS Gérard, M DE ABREU Jérôme, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory), approuve l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL (excédent de fonctionnement cumulé : 8 794 833,26 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 3 000 000 €.
- Maintien du solde soit 5 794 833,26 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET TRANSPORT (excédent de fonctionnement : 805 756,91 €)

- Maintien de la somme de 805 756,91 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET ASSAINISSEMENT (excédent de fonctionnement : 1 690 937,23 €)

- Maintien de la somme de 1 690 937,23 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET EAU (excédent de fonctionnement : 1 589 795,68 €)

- Maintien de la somme de 1 589 795,68 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET ZONE ARTISANALE DE CHAMPLOUP (excédent de fonctionnement : 103 183,68 €)

- Maintien de la somme de 103 183,68 € en excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCES PROXIMITE	BUDGET TRANSPORTS PUBLICS	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU
POUR MEMOIRE					
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)					
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	6 727 542,82		514 298,13	388 976,58	235 559,03
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	2 408 727,92	687 023,50			
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)			9 829,13	4 126 191,11	888 398,45
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20	-97 760,98	-804 012,57	20 848,25	3 349 513,30	2 441 279,58
Solde d'exécution de l'exercice	2 310 966,94	-116 989,07	11 019,12	-776 677,81	1 552 881,13
Solde d'exécution cumulé	-97 760,98	-804 012,57	20 848,25	3 349 513,30	2 441 279,58
RESTES A REALISER AU 31/12/20	-1 788 112,00	-202 502,00			
Dépenses d'investissement	4 270 285,00	1 071 010,00			
Recettes d'investissement	2 482 173,00	868 508,00			
SOLDE	-1 788 112,00	-202 502,00			
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20	1 885 872,98	1 006 514,57	-20 848,25	-3 349 513,30	-2 441 279,58
Rappel du solde d'exécution cumulé	-97 760,98	-804 012,57	20 848,25	3 349 513,30	2 441 279,58
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 788 112,00	-202 502,00			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	8 794 833,26		805 756,91	1 690 937,23	1 589 795,68
Résultat de l'exercice	2 067 290,44		291 458,78	1 301 960,65	1 354 236,65
Résultat antérieur	6 727 542,82		514 298,13	388 976,58	235 559,03
TOTAL A AFFECTER	8 794 833,26		805 756,91	1 690 937,23	1 589 795,68

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

Affectation "en réserves" (Crédit du compte 1068)	3 000 000,00				
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter ligne 002: (report à nouveau créditeur)	5 794 833,26		805 756,91	1 690 937,23	1 589 795,68

	BUDGET ZONES ECONOMIQUES	BUDGET ZA PULVERIERES	BUDGET ZA CHAMPLoup	BUDGET ZONE ARTISANALE	BUDGET CROIX DES ROBERTS
POUR MEMOIRE					
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	16 700,43				
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)				103 346,70	
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		111 547,08	377 502,03		779 070,82
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	159 937,16			40 833,11	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20	146 150,41	-111 547,08	-377 931,10	40 833,11	-728 350,60
Solde d'exécution de l'exercice	-13 786,75		-429,07		50 720,22
Solde d'exécution cumulé	146 150,41	-111 547,08	-377 931,10	40 833,11	-728 350,60
RESTES A REALISER AU 31/12/20					
Dépenses d'investissement					
Recettes d'investissement					
SOLDE					
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20	-146 150,41	111 547,08	377 931,10	-40 833,11	728 350,60
Rappel du solde d'exécution cumulé	146 150,41	-111 547,08	-377 931,10	40 833,11	-728 350,60
Rappel du solde des restes à réaliser					
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER					
	-13 971,99			103 183,68	
Résultat de l'exercice	2 728,44			-163,02	
Résultat antérieur	-16 700,43			103 346,70	
TOTAL A AFFECTER	-13 971,99			103 183,68	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

Affectation "en réserves" (Crédit du compte 1068)					
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter ligne 002: (report à nouveau créditeur)				103 183,68	

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 31 mars 2021**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210330-DELI20210330-50-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021